



TARIFS 2026

PARTICULIERS

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Contact : Service des locations
accueil@ville-puilboreau.fr
05 46 68 01 88

Rejoignez-nous sur
les réseaux sociaux   
Abonnez-vous à notre newsletter
ville-puilboreau.fr

Puilboreau
Ville & campagne



BAILLAC

La salle des fêtes

La salle Baillac vous accueille pour célébrer vos événements : anniversaire, mariage, repas de famille...



Fiche technique :

- Capacité : 230 personnes
- 2 réfrigérateurs dans le hall d'entrée
- 230 chaises, 30 tables de 6 places, scène éclairée
- Location jusqu'à 2h du matin (dérogation possible)
- Dépôt de garantie location salle : 1 500 €

TARIFS	Journée hiver (01/11 - 31/04)	Week-end hiver	Journée été (01/05 - 31/10)	Week-end été
Particuliers Puilborains	294 €	562 €	263 €	466 €
Particuliers extérieurs	566 €	829 €	534 €	734 €

LA HALLE

de la Tourtillère

Située derrière le château de la Tourtillère, la halle bénéficie d'un parc arboré clos offrant un cadre calme et agréable pour vos événements en plein air ! Idéal pour les beaux jours !



TARIFS	Journée (15/04 - 15/10)
Particuliers Puilborains	135 €
Particuliers extérieurs	293 €

Fiche technique :

- Capacité : 150 personnes
- 1 évier
- 21 tables et 40 bancs
- Accès traiteur et livraisons
- Il n'est pas possible de louer le château
- Location possible jusqu'à 23h
(électricité coupée à minuit)
- Dépôt de garantie totale : 1 500 €



FILIPPI

La petite salle

Réservée aux habitants de Puilboreau et à ses associations, la salle Filippi permet l'organisation d'évènements pour petits groupes.

Fiche technique :

- Capacité : 60 personnes
- 1 réfrigérateur et 1 évier
- Tables et chaises
- Location possible jusqu'à minuit (électricité coupée à 1h)
- Dépôt de garantie totale : 1 500 €



TARIFS	Journée hiver (01/11 - 31/04)	Par heure hiver (2h min)	Journée été (01/05 - 31/10)	Par heure été (2h min)
Puilborains	151 €	37 €	141 €	27 €

ATTENTION, POUR TOUTE LOCATION :

- Toute demande doit être formulée 1 mois avant la date de location avec le formulaire de demande de réservation signé
- La réservation prendra effet lorsque le contrat de location est signé avec le versement des arrhes
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civil et le dépôt de garantie
- Le nettoyage des lieux est à la charge de l'utilisateur
- Les états des lieux et la remise des clés sont à définir au moment de la réservation